

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024



Mairie de TILLOY ET BELLAY
25 route nationale
Tel : 03.26.66.90.69
Mail : mairie.tilloyetbellay@orange.fr
Site : www.tilloy-et-bellay.fr

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent
- Délibération Droit de préemption
- Points divers
- Questions diverses

En présence de :

M. Christian CARBONI, Maire, Mme Marie DAVERDON, MM. Pascal CACHIER, Freddy LALLEMANT, Florian LE ROUX, Jean-Baptiste MICHEL et Olivier RAGOUILLIAUX.

Absents:

Mme Angélique CHASSAING ayant donné pouvoir à M. Freddy LALLEMANT, Mme Melissa PARISOT ayant donné pouvoir à M. Christian CARBONI et M. Christophe TESTI ayant donné pouvoir à M. Pascal CACHIER

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h05

M. Pascal CACHIER est nommé secrétaire de séance.

● APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.

M. Jean-Baptiste MICHEL fait remarquer une erreur sur les personnes présentes et le nombre de vote, le compte rendu est modifié comme tel : M. Jean-Baptiste MICHEL absent, nombre de vote : 9.

MM. Florian LE ROUX et Jean-Baptiste MICHEL, absents lors du dernier conseil municipal souhaitent revenir sur le point des voiries aux tableaux vert et jaune. Ils font savoir que s'ils avaient dû voter, ils n'auraient pas été favorables pour inscrire le chemin rural du Vieux Bellay au tableau vert pour qu'il soit ensuite recouvert d'enrobé.

M. le Maire répond que le fait d'inclure ce chemin au tableau vert permettra sa mise en enrobé et son entretien par la Communauté de Communes de Suippes, mais aussi allongera la longueur de voirie qui détermine en partie la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la commune. Il explique qu'ainsi la commune est gagnante sur tous les points.

M. Jean-Baptiste MICHEL dit qu'aucune plainte n'a été faite à sa connaissance, que le chemin est facile d'entretien tel qu'il est actuellement.

M. Florian LE ROUX dit qu'il y a beaucoup de travaux à mettre en œuvre et ne souhaite pas que la commune investisse dans ce chemin. Il ajoute qu'en période de « hors gel », cela impliquera d'en interdire l'accès aux engins et il trouve dommage de mettre des contraintes aux agriculteurs du village. Il rappelle que le chemin des Vignes était auparavant en terre, que lors de la mise en macadam, les agriculteurs se sont battus pour que ce soit une route correcte et non pas, juste une couche de goudron.

M. le Maire répond que cela ne coûtera rien à la commune puisque c'est la Communauté de communes qui a la compétence voiries, et qu'il n'est pas question de l'interdire aux engins agricoles. Il demande si une seule fois une rue de la commune a été interdite aux engins agricoles par un Maire.

M. Florian LE ROUX précise qu'il y a déjà eu le cas avec la route de La Croix. Concernant le chemin des vignes, il pense que cela posera problème pour les dépôts de betteraves, il craint qu'à long terme l'interdiction soit mise en place, que les règles évoluent et qu'il faut l'anticiper. M. Florian LE ROUX ajoute que le chemin appartenant à l'Association Foncière, il n'y aura pas d'accord de vente si les agriculteurs ne peuvent plus l'utiliser ensuite.

M. le Maire rappelle que la route de La Croix est un chemin départemental et pas communal. Pour le chemin des vignes, M. le Maire explique que 2 maisons ont pour accès la première partie de cette rue qui appartient effectivement à l'Association Foncière, et que cette partie est équipée de l'éclairage public.

M. Jean-Baptiste MICHEL dit qu'il faut savoir si l'on veut des trottoirs corrects ou des voiries supplémentaires pour toucher quelques euros de plus dans la DGF.

M. le Maire rappelle que ce n'est pas les mêmes compétences et les mêmes financements.

M. Jean-Baptiste MICHEL aborde le point de l'emprunt et demande si celui-ci est fait pour rembourser l'emprunt du lotissement ?

M. le Maire répond que non, l'emprunt évoqué est destiné aux investissements que la commune a prévu, le remboursement d'un emprunt par un autre emprunt est interdit.

Après avoir redéveloppé les points du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est abordé.

● DÉLIBÉRATION DÉLIMITATION DROIT DE PRÉEMPTION

M. le Maire revient sur un sujet évoqué de façon informelle en fin du précédent conseil municipal. Il présente le projet de délibération en vue de lancer la mise en place du droit de préemption urbain sur les parcelles ZC22 et ZC60. Une des parcelles concerne la maison de M. PROBST. M. le Maire explique qu'il serait opportun de se positionner pour se substituer à un acquéreur potentiel si un jour cette maison devait être vendue. Elle resterait ainsi à jamais patrimoine de la commune et serait protégée d'un éventuel acheteur qui pourrait en faire on ne sait quoi. M. le Maire rajoute que suivant les éventuels acquéreurs, cela pourrait être une source de conflit de voisinage avec la présence proche de la salle des fêtes, et que cela permettrait d'avoir un ensemble au cœur du village et une cohérence pour aménager l'ensemble des abords salle/mairie. Cependant, pour préempter un bien il est nécessaire de prendre une délibération et d'avoir un projet communal, comme par exemple la création d'un tiers-lieu associatif avec par exemple une salle « Benoît Probst », un local de vente à casiers, un espace de coworking, etc...

L'instauration du droit de préemption permettra que la mairie soit informée prioritairement en cas de vente, le jour où cela se fera, afin de décider ensuite si elle accepte ou non les conditions de vente.

M. Jean-Baptiste MICHEL demande si M. Roger PROBST est au courant de la démarche, et explique que ce serait mieux qu'il soit informé.

M. le Maire répond qu'il a sollicité le premier adjoint et responsable du CCAS pour lui présenter ce projet en amont de ce conseil. Cependant, M. Christophe TESTI étant absent ce jour, M. le Maire dit ne pas savoir si cela a bien été fait, mais l'espère.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote,

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

● POINTS DIVERS

M. le Maire fait part à l'assemblée des points suivants :

- La clôture du lotissement est terminée.

- Le trottoir/parking des pompiers au-dessus de la citerne est réalisé.

M. Florian LE ROUX précise qu'il doute que ce stationnement soit réglementaire. M. Freddy LALLEMANT indique que la norme est de 32m².

M. le Maire répond que c'est la Communauté de communes qui est Maîtrise d'ouvrage et que cela s'est passé sous contrôle du SDIS et qu'apparemment il n'y a pas eu de remarques. Il reste le poteau à déplacer et le marquage à faire, vu avec le SDIS également.

- Route de la Croix : Il faut demander un second devis à l'entreprise Colas comme pour tout dossier travaux.

Mme Marie DAVERDON précise qu'il faut mettre à jour les devis déjà établis.

M. Florian LE ROUX dit que la commission a travaillé et que rien n'a été fait depuis, alors qu'au mois de juin, il avait été décidé de faire ces travaux rapidement. Ce projet est en cours depuis le mois de janvier, cela fait plusieurs fois que les devis sont mis à jour, que soit on se tient à ce qu'on avait prévu et on avance, soit on attend et on ne fait rien.

Mme Marie DAVERDON va appeler pour la nouvelle mise à jour du devis.

M. Florian LE ROUX demande : quand tous les éléments sont fournis, à quel moment les travaux pourront être mis en œuvre.

M. le Maire répond : avant la fin de l'année. Cela dépendra de l'entreprise retenue et de sa disponibilité.

M. Jean-Baptiste MICHEL rappelle qu'une réunion avec les riverains était prévue, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir les devis mis à jour pour la faire.

M. Florian LE ROUX demande à ce que M. le Maire lui confirme la mise en œuvre des travaux, à réception des devis, avant la fin de l'année. Il précise qu'aujourd'hui ce qui a été demandé ne rentre pas dans le budget alloué à ces travaux.

M. le Maire confirme sa réponse. Il propose de réunir la commission avant la fin du mois pour élaborer une présentation à faire aux riverains. Il insiste pour que le projet soit établi en tenant compte de l'avis des riverains. Il propose des dates de réunions (réunion publique, réunion de conseil).

- Cimetière : L'escalier va être refait, après beaucoup de discussions, et pour l'instant, le coût est réparti moitié pour la Communauté de communes et moitié pour la commune.

M. Jean-Baptiste MICHEL demande la somme.

M. le Maire répond : 5 000€ HT au global pour refaire les marches et installer une rampe. De plus, un avaloir sera installé devant le portail pour palier à un défaut dans l'enrobé et éviter la stagnation des eaux de pluie à l'entrée.

- SIEM : la commande des luminaires leds pour les candélabres de la route nationale est passée depuis quelques temps. Il y a une rupture de stock sur le matériel, la livraison devrait avoir lieu fin novembre et l'installation dans la continuité.

- Mutuelle JUST : Mme Marie DAVERDON informe l'assemblée qu'une date avait été fixée pour une réunion publique mais que l'intervenant a démissionné. Après plusieurs relances, le commercial n'a toujours pas donné suite.

- Route de St Rémy, la route a été refaite en bicouche aux frais de la Communauté de communes.

- La tartelette a été fauchée, M. le Maire demande par qui.

M. Jean-Baptiste MICHEL répond que c'est lui.

M. le Maire l'en remercie.

- Citerne incendie béton près de la mairie : la citerne a été mal refaite mais réceptionnée par la Communauté de communes (qui a la compétence). Une peinture résine va être appliquée sur toute la surface, les couleurs proposées sont : beige, blanc, gris, ardoise, rouge brique.

M. Florian LE ROUX dit qu'il y a quand même un problème à la Communauté de communes, qu'ils réceptionnent des choses qui ne vont pas, que c'est l'argent du contribuable. Les réparations sont déjà fissurées. Il faudrait qu'un représentant de la commune soit présent lors de la réception des travaux.

M. le Maire est d'accord, mais la mairie n'est pas prévenue de la date de réception. La couleur choisie est le gris.

- Projet de construction d'un local communal : M. Freddy LALLEMANT indique que 2 devis sont demandés et en attente de réception.

- Bancs voie publique : M. le Maire fait part aux membres du conseil du mauvais état des bancs publics. Ils proposent que durant l'hiver ils soient repeints par l'agent technique avec une peinture « plastifiante ». La couleur bordeaux est choisie.

- Travaux salle des fêtes : les devis pour l'électricité et le carrelage sont signés depuis le 11 juin 2024. Les travaux devraient enfin commencer à la fin du mois. Il faudra enlever l'ancien carrelage abimé.

M. Pascal CACHIER s'en charge.

M. le Maire l'en remercie par avance.

- Théâtre : M. Pascal CACHIER explique que la troupe de théâtre « Cœur de planches », à un projet de représentation sur 3 communes. Elle se présenterait le 2 février 2025 au village. Le bénéfice sera remis à des associations.

- Décorations de Noël : M. le Maire demande s'il est possible de remettre en état les décorations dont les guirlande se sont détachées du support avant qu'il ne fasse trop froid.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions, personne ne prenant la parole,
M. le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 20h47